



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
22 mai 2014**

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le 22 mai 2014 à 20h30 en Mairie.

**Présents :**

BRUNEL Laurent, Maire - CLUZEL Michel, 1<sup>er</sup> adjoint - FAURE Guy, 2<sup>ème</sup> adjoint - DUCLAUX Eric, 3<sup>ème</sup> adjoint - PEYROT Stéphane - MARTINON Catherine - DEBAUD Laetitia - BERTONNIER Pascale - PEYROT Céline - TRAVERSIER Michèle - CHANAL Ludovic

**Procurations :**

BERNE Nadine à CLUZEL Michel  
DUNOGIER Jacques à MARTINON Catherine

**Absents excusés :**

RAMDANI Frédéric

**Absent :**

BESSON Eric

**Secrétaire de séance :**

CLUZEL Michel

Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche / Mission CNRACL

L'avenant à la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche et la Commune signée en 2011 était arrivé à son terme; elle concerne l'intervention du CDG sur les dossiers C.N.R.A.C.L.

Le centre de gestion apporte depuis 2008 son soutien à la commune en matière de renseignements relatifs aux dossiers mais également elle les vérifie avant leur transmission à la caisse de retraite.

La convention prévoit une participation financière de 10.50 € à 35.00 € par dossier.

Le Conseil Municipal a renouvelé cette convention par application de l'article 24 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Voté à l'unanimité.

Prêt équipement local à taux fixe / Caisse d'épargne / Budget principal

Un emprunt nécessaire au financement des travaux de l'école a été voté au budget 2014. Après consultation auprès de différents organismes bancaires, seulement deux propositions ont été faites.

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de 400 000.00 € destiné à financer les travaux de l'école et dont le remboursement s'effectuera en 20 années.

Ce prêt au taux de 3.75 %, sera réglé en 80 échéances

L'amortissement est constant, la périodicité est trimestrielle et les frais de dossier sont de 400.00 €.

Voté à l'unanimité.

Convention de sensibilisation aux pratiques musicales pour les écoles : année 2014/2015

Le Département confie au Syndicat Départemental de Musique et de Danse la mission d'effectuer pour la Commune de Plats des séances régulières de sensibilisation aux pratiques musicales en faveur des deux établissements scolaires.

Ces séances, au nombre de 15, seront effectuées par un musicien- intervenant employé par le Syndicat Mixte et seront effectuées entre septembre 2014 et juin 2015 (soit une séance tous les 15 jours ou une chaque semaine sur un trimestre).

Les élèves concernés regroupent 2 classes à l'école privée et 3 classes à l'école publique.

Le coût total est de 4 690.00 €, la part communale est de 2 814.00 € (soit 60%) et la part du syndicat est de 1 876.00 €.

La Commune verse la moitié de sa participation à la signature et le solde à l'issue des séances.

Voté à l'unanimité

---

Séance levée à 22h30